



Permis valable 1 an suite au stup au volant

Par **timal**, le **24/04/2012 à 10:16**

Bonjour,rrnrnJe me suis fait retirer mon permis suite à un contrôle de stup au volant. J'ai récupéré mon permis 3 mois après mais celui-ci n'est valable que jusqu'au 16.05.2012. Quelle démarche dois-je faire pour récupérer le permis définitif ? La préfecture du Val de Marne ne veut pas me le dire, elle me demande de me déplacer juste pour répondre à ma question. Si vous avez des infos, je suis tout ouïe.rrnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **24/04/2012 à 19:00**

Bonjour,rrnrnC'est simple, déplacez vous à Créteil.

Par **citoyenalpha**, le **26/04/2012 à 02:52**

bonjourrrnrnEn général vous devez effectuer une visite médicale pour vérifier votre taux en substances classées comme stupéfiant. Pour un avis favorable votre taux doit être de 0.rrnrnComme vous l'indique Tisuisse rendez vous à votre préfecture.rrnrnRestant à votre disposition